



Eboulement mur mitoyen ou pas ??

Par **Nathalie_old**, le **16/05/2007 à 10:54**

lors de la démolition d'une grange, le mur séparatif des propriétés (je ne sais pas s'il est mitoyen ou sur le fond du propriétaire voisin) a été endommagé.
Qui doit supporter les frais de reconstruction, le propriétaire voisin peut-il imposer les matériaux de la reconstruction (en l'occurrence il veut la reconstruction du mur en pierre et non en parpaing comme proposé)
?
Merci par avance de vos réponses

Par **Jurigaby**, le **16/05/2007 à 14:39**

Bonjour.
Alors, par principe, **l'Article 663 du code civil** dispose:
"Chacun peut contraindre son voisin, dans les villes et faubourgs, à contribuer aux constructions et réparations de la clôture faisant séparation de leurs maisons, cours et jardins assis ès dites villes et faubourgs."
En clair, vous avez l'obligation de participer à la reconstruction du mur.
S'agissant du choix des matériaux, j'aurai tendance à dire qu'il vous faut trouver un accord. En cas de désaccord, c'est à la justice qu'il appartiendra de trancher.
Cdt.

Par **Nathalie_old**, le **16/05/2007 à 14:46**

Ok merci
Je pense effectivement proposer l'alternative suivante, je reconstruis à mes frais, mais avec les matériaux que je veux. S'il n'est pas d'accord, alors il participe aux frais. Est-ce trop arbitraire ?
Autre chose : l'entreprise qui a procédé à la démolition a-t-elle engagé sa responsabilité, en ce cas, peut-elle participer au coût de reconstruction ?

Par **Jurigaby**, le **16/05/2007** à **14:58**

Oui, effectivement j'avais bouli  la petite "erreur" de l'entreprise.
Alors, d'un point de vue juridique, elle n'a pas   participer aux frais de reconstructions. En revanche, elle doit vous indemniser pour le pr judice qu'elle vous a caus .
A priori, elle ne devrait pas s'y opposer car l'indemnisation sera prise en charge par son assurance responsabilit  civile professionnelle.
Concernant votre id e de reconstruire le mur   vos frais et de la faire payer si il n'est pas d'accord, je ne pense pas que ce soit la meilleure solution.
Pour deux raisons:
- Si vous construisez seule le mur mitoyen alors vous lui faites un cadeau qu'il ne m rite s rement pas.
- De plus, Une fois que vous aurez fait construire le mur, alors vous ne pourrez plus lui demander quoique ce soit.
Cdt.